

# Bulletin d'Adhésion 2023-2024 2<sup>ème</sup> Semestre

(à partir du 1<sup>er</sup> Février 2024)

PASAPAS (randonnée pédestre) **30 €**

La fourniture d'un certificat médical est obligatoire : à la première adhésion OU en cas d'arrêt de l'adhésion pendant deux ans OU si votre certificat a plus de trois ans OU si vous avez plus de 70 ans. Pensez à bien faire préciser par le médecin les activités que vous souhaitez pratiquer : randonnée, nordique, longe-côte

Pour les autres cas : La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive daté de moins d'un an est conseillée mais non obligatoire

Toutefois PASAPAS vous recommande d'analyser avec votre médecin si, le cas échéant, la pratique des disciplines que vous envisagez doit être adaptée à votre état de santé.

Pour Télécharger CertificatMedicalEtQuestionnairePasapas

>>> <https://www.pasapascourbevoie.com/certificatmedicaletquestionnairepasapas/>

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Tel :**

**Courriel :**

J'ai lu le règlement intérieur du club (<https://www.pasapascourbevoie.com/statuts-et-r%C3%A8glement-int%C3%A9rieur/>)

ET je m'engage à avoir une conduite correcte et courtoise vis-à-vis des autres membres et des personnes rencontrées au cours des randonnées, à respecter le milieu naturel ainsi que les cultures, à respecter les règles et obligations précisées dans la charte du randonneur FFRP

( <https://www.ffrandonnee.fr/randonner/securite/la-charte-du-randonneur-de-la-ffrandonnee> ),

à me conformer aux directives données par les animateurs. **Notamment pour les traversées de routes qui se font groupées** ; de même les randonneurs qui marchent devant doivent attendre aux croisements et veiller au contact visuel avec l'animateur. Un randonneur qui marche devant hors de vue de l'animateur n'est plus considéré comme participant du groupe.

ENFIN il est impératif de prévenir l'animateur en cas de départ anticipé.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(signature)

L'inscription est en année scolaire du 01/09 au 31/08 de l'année suivante. Établir le chèque à l'ordre de PASAPAS.

Association loi 1901. Couverture Responsabilité Civile : PASAPAS a contracté une assurance auprès du Crédit Mutuel

Courriel : [pasapas@pasapascourbevoie.com](mailto:pasapas@pasapascourbevoie.com).

Notre Adresse : Espace Gaultier. 73 Rue Gaultier. 92400 Courbevoie.